

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

22 AVRIL 2017

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Jean-Jacques ALBERT, Geneviève CERAGIOLI, Jean-Louis DONADEY.

Représenté:

Christophe BORELLI par Anne-Marie FULCONIS, Isabelle LOMBARD par Jean-Marie EMERIC, Georges BRUN par Geneviève CERAGIOLI.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme Nathalie JACQUOT a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 13 avril 2017 par courrier à leur domicile.

Compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2017

- Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal individuel 692 du 16 mars 2017 : Convention pluriannuelle de pâturage pour le secteur de Bolofret avec M. MURRIS Pierre.

Arrêté Municipal individuel 696 du 22 mars 2017 : Marché de travaux pour l'aménagement de l'espace Cœur de Village avec le groupement d'entreprises Sas Valtinee - Mandataire du groupement, Sarl Intervalle Construction et Sarl Mcrm Concepfountaines.

Arrêté Municipal individuel 716 du 5 avril 2017 : Marché de travaux pour l'aménagement d'un perchoir belvédère à Auron avec Sas Vertical Levage Montage.

287/ Gestion de l'office de Tourisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de confier les missions d'accueil, d'information et d'animation à la Société d'Économie Mixte des Cimes du Mercantour dans le cadre de la convention de délégation des services publics actuelle.

288/ Rétrocession de concessions funéraires perpétuelles – Modalités de remboursement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe à 30 ans la base permettant le calcul du montant du remboursement d'une concession perpétuelle à la demande et au bénéfice de son titulaire, sur la part communale et selon la règle du prorata temporis.

289/ Services annexes Auron- Tarifs été 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité de la proposition de tarifs, pour les activités de la saison estivale 2017, présentée par la Société d'Économie Mixte des Cimes du Mercantour.

290/ Tarifs Régie Municipale des Sports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs complémentaires de la régie municipale des sports pour le foyer adolescents à savoir :

25 € pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017

8 € la journée pour les adolescents touristes sur la commune

291/ Programme immobilier « le Monde des Neiges »

Cette délibération annule la délibération n° 274 du 10 mars 2017

Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une promesse de cession d'une parcelle du domaine public à usage de parking jouxtant la parcelle AB 160 dans les conditions suivantes :

- Dation de 60 places de parking situées en rez de chaussée de l'immeuble à bâtir le plus près possible du départ de la remontée mécanique,
- Mise à disposition d'un espace de terrain sur les parcelles AC 1 et AC2 permettant à la commune d'implanter 50 places de parking aérien jusqu'à la livraison des parkings couverts,
- La délivrance du permis de construire sera conditionnée à la signature de la promesse de vente assortie d'une garantie financière d'achèvement.

Sous réserve de l'accomplissement de ces conditions, le Conseil Municipal autorise le promoteur ANCIAUX à déposer un permis de construire

292/ Piste de la Pinatelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de création d'une piste forestière de la Pinatelle dont le montant s'élève à 651 300 € HT, sollicite les aides financières du FEADER et de la Région à hauteur de 80% soit 521 040 € avec une participation communale de 130 260 € et autorise Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

ETAT CIVIL

Le Maire,

Colette FABRON

